

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2008038

Signataire : PG/CF

OBJET : Convention avec l'association Laboratoire de Recherches en Sciences Humaines dans le cadre du projet "Ateliers violences chez les adolescents" des ASV d'Aubervilliers en 2008

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet « Ateliers Violences chez les adolescents » et notamment l'atelier « Action de formation, de capitalisation des expériences et de rédaction d'un document pédagogique de synthèse en direction des acteurs de proximité de la commune d'Aubervilliers concernant les pratiques professionnelles autour des violences chez les adolescents » coordonné par le service communal d'hygiène et de santé d'Aubervilliers dans le cadre des Ateliers Santé Ville (ASV),

Vu le programme d'interventions de l'association Laboratoire de Recherches en Sciences Humaines (LRSH) inscrit dans cet atelier,

Vu le projet de convention avec l'association LRSH déterminant les conditions et la durée d'exécution de ses interventions,

Considérant qu'il y a lieu d'utiliser pour cette action la somme de 6.988,80 euros prélevée sur une subvention sollicitée et obtenue en 2007 auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances et non encore utilisée dans sa totalité,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique: Autorise Monsieur le Maire à reverser la somme de 6.988,80 euros à l'association Laboratoire de Recherches en Sciences Humaines pour ses interventions dans le projet 2008 mené dans le cadre des ASV « Action de formation, de capitalisation des expériences et de rédaction d'un document pédagogique en direction des acteurs de proximité de la commune d'Aubervilliers concernant les pratiques professionnelles autour des violences chez les adolescents », et à signer la convention correspondant à cette action

Pour le Maire

L'adjoint délégué